



IMMEUBLE “ TRIBUNE DE GENEVE ”

RUE DE LA SYNAGOGUE - GE

Maître de l'ouvrage

Tribune de Genève SA,
11, rue des Rois
Case postale 5115,
1204 Genève.

Architectes

Honegger Technique SA,
M. Honegger, M. Nobile,
62, route de Frontenex
Case postale 6240,
1211 Genève 6.

Entreprise Générale

Losinger Construction SA,
3, chemin des Léchères
1217 Meyrin.

Ingénieurs civils

Géos ingénieurs conseils SA,
7, route de Drize
1227 Carouge.

Coordonnées

33-35-37, rue de la Synagogue
1204 Genève.

Conception : 1997-1998

Réalisation : 1999



SITUATION/PROGRAMME

Sis rue de la Synagogue, l'immeuble administratif était occupé par la rédaction et l'impression de “ LA TRIBUNE DE GENEVE ” dans les étages supérieurs et par les rotatives aux deux niveaux inférieurs.

Le bâtiment se prêtait de par ses éléments constructifs fondamentaux à une réhabilitation en logements. Le projet tire parti des propriétés

intrinsèques du bâtiment ; les grandes surfaces vitrées, le volume important des espaces, la structure porteuse constituée des piliers intérieurs, l'enveloppe ainsi que 2 cages d'escaliers à chaque extrémité.

La présence des infrastructures urbaines liées à la proximité d'espaces verts caractéristiques de Genève, tels que la plaine de Plainpalais, les rives du Rhône et de l'Arve, ainsi que le calme du quartier renforcent ce concept.

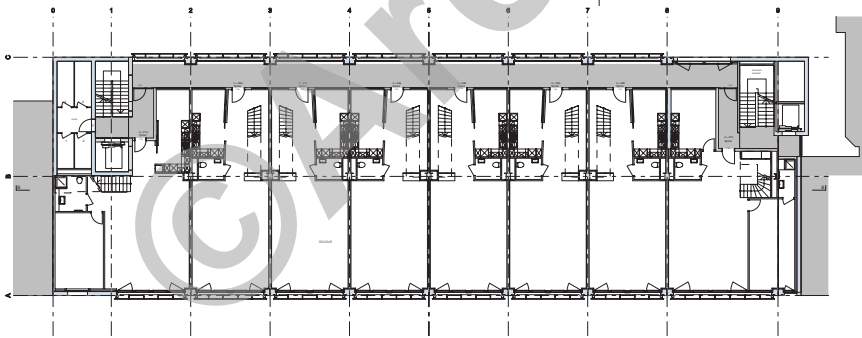


Avant travaux

Caractéristiques générales

Surface locative brute administrative au rez et 1er étage :	1'463 m ²
Surface locative brute logements :	2'787 m ²
Nombre total d'appartements :	
6 appartements de 6 pièces	
4 appartements de 7 pièces	
4 appartements de 10 pièces	
Soit 14 appartements = 106 pièces	

Plan



Le parcours menant de la rue à l'appartement comporte de nombreux lieux de transition, tels que la coursive fermée éclairée en façade, les cages d'escalier et les grands halls d'entrée au rez-de-chaussée, permettant ainsi une diversité d'espaces semi-publics et semi-privatifs.

Les appartements, la plupart en duplex, sont conçus selon le modèle d'un loft apprivoisé. Des pièces d'habitation, de grandes dimensions, aux volumes importants, avec de larges baies vitrées sont associées à une flexibilité des zones jour et nuit. On régule ainsi les degrés de transparence et de confidentialité voulus par les habitants (cuisines fermées/ouvertes - dimensions et nombre de chambres). Cette flexibilité est facilitée par l'absence d'éléments porteurs à l'intérieur de l'espace (à l'exception des piliers centraux).

Les volumes des appartements et les surfaces de vitrages très importants sont tempérés par la pose, en façade, d'une double peau en tôle perforée inox, ramenant la vision sur l'extérieur à une échelle humaine, tout en faisant office de brise-soleil et en redéfinissant la lecture extérieure du bâtiment par une visualisation des couches successives d'intervention.

Il est à noter que le rez-de-chaussée et le premier étage restent en affectation administrative de par leur proximité à la rue et que la toiture est occupée par des terrasses privatives.



Coupe

